

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une stratégie cantonale coordonnée en matière de valorisation des sites et biens archéologiques, en particulier ceux de l'époque pré-romaine et burgonde

La commission s'est réunie le 16 mars 2012. Les députés suivants étaient présents MM. Michaël Buffat, Jean-François Cachin, Martial De Montmollin, Denis-Olivier Maillefer, Philippe Martinet postulant, Serge Melly, Pierre-André Pernoud, Philippe Randin et François Payot, ce dernier étant confirmé comme président rapporteur.

Participaient également à la séance M le Conseiller d'Etat François Marthaler accompagné de M. Philippe Pont (Chef de service du SIPAL), Mme Nicole Pousaz (archéologue cantonale).

Madame Sophie Metraux prenait les notes de séance et nous la remercions pour la précision de son travail.

En préambule le rapporteur prie le Grand Conseil de l'excuser pour le retard mit dans la rédaction de son rapport, celui-ci datant de l'époque pré législature en cours...

Point de vue du postulant :

En ouverture de séance, le postulant resitue le cœur de la problématique, relevé par la COGES et de nombreuses interventions parlementaires, à savoir la mise en valeur des richesses archéologiques connues ou à découvrir dans le sous-sol vaudois. Il y a lieu selon lui de mieux valoriser ce patrimoine, de l'exposer tant que faire se peut. Le postulant reconnaît que la problématique sera difficile à résoudre. La pondération entre demandes locales et concentration sur certains musées sera par exemple délicate, de même qu'il ne pourra être fi du facteur financier.

Point de vue des départements :

En préambule, il est précisé à la commission que bien que la problématique concerne le DINF et le DFJC, ce dernier n'est pas représenté à la présente séance par souci d'économie de moyens au stade de la prise en considération. Néanmoins, si le texte devait être transmis au Conseil d'Etat, il va de soi que les deux Départements seraient impliqués dans la rédaction de la réponse.

À l'égard de la collaboration entre le DINF et le DFJC, M. Marthaler tient à dissiper l'impression d'un manque de coordination tel que le mentionnait le postulant. Les deux départements coopèrent bien. Il s'inscrit donc en faux contre les propos du postulat faisant état de la reconnaissance, par les chef-fes de départements concernés, d'un déficit de collaboration. Certes les problèmes relatifs au dossier particulier du site et musée romain d'Avenches pourraient apparaître comme difficultés, toutefois il est rappelé que le subventionnement cantonal, de plus d'un million de francs par année, fait l'objet d'une convention entre les deux départements.

M. le Conseiller d'Etat explique qu'il considère que la problématique des fouilles devrait être distinguée de celle de la mise en valeur. Il voit 3 phases au processus, à savoir :

1. les fouilles ; (SIPAL archéologie)
2. l'étude des objets, leur interprétation ; (SIPAL, Université...)
3. la vulgarisation, la valorisation commerciale. (SERAC, musées et autres)

Bien que la problématique des fouilles et celle de la mise en valeur soient évidemment en lien, il n'est toutefois pas nécessaire, notamment en matière organisationnelle, de les faire dépendre d'un même département. En sus, il faut noter qu'il ne s'agit pas uniquement de coordination interdépartementale car la problématique soulevée par le postulat implique diverses autorités politiques (les communes, par exemple), institutions (le musée romain de Vidy, par exemple), financeurs, etc.

M. Marthaler mentionne encore que la sensibilisation du public aux richesses archéologiques peut se faire au travers d'autres moyens que l'accumulation d'objets dans des salles de musées.

Discussion

La question de l'interface entre les fouilles et la mise en valeur doit être posée afin qu'une politique coordonnée soit construite à ce sujet. Ceci ne passe pas forcément par un rapatriement au sein d'un seul département des 2 sections – services concernés, ce n'est pas ce qu'exige le postulat.

Si les commissaires entendent bien qu'une coordination existe déjà, de toute évidence celle-ci doit être renforcée. Les moyens financiers ont une importance primordiale et c'est bien ce qui entraîne d'avoir une politique claire du Conseil d'Etat en la matière quant aux priorités à définir et à la gestion des projets en cours et à venir. Selon un commissaire, la mise en place d'une sorte de plan quinquennal fixant des objectifs, priorisant les sites, les actions à mener et bien sûr définissant d'une part, le type de financement envisagé (concentration sur quelques sites ou « arrosage » général) et d'autre part les montants à disposition serait intéressante.

Des précisions sur la cartographie des lieux archéologiquement intéressants dans le canton sont données par Mme Pousaz. Elle précise que l'état des connaissances sur le patrimoine archéologique est évidemment évolutif. Si les pôles les plus importants du canton sont connus et répertoriés, il y a des régions du canton qui sont encore méconnues. C'est la tâche de l'archéologie cantonale que de faire le suivi de ce patrimoine. Elle mentionne encore qu'il importe de concevoir la démarche archéologique comme un cycle. Suite à une question d'un commissaire, l'on apprend encore qu'il est rare que les objets archéologiques soient préservés dans le sol où ils ont été découverts. Ils peuvent s'abîmer (oxydation, dégâts d'eau etc.).

Une commissaire évoque la possibilité de mise sur pied d'une table ronde qui pourrait également réunir le DEC sous l'angle touristique que représentent tant les musées que les lieux de mise en valeur des fouilles. Concernant l'implication du DEC dans la problématique, M. Marthaler signale que la coordination existe. Dernièrement, une délégation du Conseil d'Etat a été désignée afin de rencontrer des autorités du Nord vaudois afin de discuter des mosaïques d'Orbe. Si le DINF est concerné en premier lieu, M. Leuba sera également de la partie, au titre de la LADE.

Les commissaires reconnaissent que la problématique sera difficile à résoudre. L'ensemble de la commission se déclare néanmoins favorable au postulat. Elle prend acte que le représentant du Conseil d'Etat pense qu'en cas de prise en considération du postulat, c'est au SERAC /DFJC que reviendra le rôle de coordination de la réponse du Conseil d'Etat.

Vote

C'est à l'unanimité que la commission recommande au Grand Conseil de renvoyer le postulat au Conseil d'Etat.

Grandson, le 14 novembre 2012

Le rapporteur :
(signé) *François Payot*